



# Assemblée générale

Soixante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale  
7 novembre 2014  
Français  
Original : anglais

---

## Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

### Compte rendu analytique de la 4<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 9 octobre 2014, à 15 heures

*Président* : M. Bhattarai . . . . . (Népal)

## Sommaire

Point 59 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (*Territoires ne faisant pas l'objet d'autres points*) (*suite*)

*Audition des pétitionnaires (suite)*

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents ([srcorrections@un.org](mailto:srcorrections@un.org)).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

14-62345X (F)



Merci de recycler 



*La séance est ouverte à 15 h 5.*

**Point 59 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux** (*Territoires ne faisant pas l'objet d'autres points*) (suite)

*Audition des pétitionnaires (suite)*

1. **Le Président** déclare que, conformément à la pratique habituelle de la Commission, les pétitionnaires vont être invités à prendre place à la table des pétitionnaires et qu'ils vont tous se retirer après leur déclaration.

*Question du Sahara occidental (suite)* (A/C.4/69/5)

2. **M. Aljabari** (Association d'amitié palestino-marocaine), contestant les accusations de mauvaise foi visant le Maroc de certains des pétitionnaires précédents, déclare qu'il a visité les provinces du sud du Maroc où, outre des programmes globaux de développement économique et social, le Roi a encouragé de grands progrès dans le domaine des droits de l'homme au cours des 15 dernières années. Les lois nationales relatives aux droits de l'homme ont été adaptées aux normes internationales pour protéger les libertés individuelles et collectives, une nouvelle Constitution progressiste a été adoptée, une Commission Équité et réconciliation a été mise sur pied pour compenser les victimes des violations antérieures et un nouveau Conseil national des droits de l'homme efficace a été constitué. Le Gouvernement cherche à établir une démocratie qui respecte les droits de l'homme et l'état de droit, dans laquelle les besoins du Sahara marocain vont être pris en considération.

3. La proposition marocaine de 2007 concernant l'autonomie de sa région du Sahara a été reconnue sur la scène internationale comme réaliste et crédible et elle va être une manière positive de régler le litige artificiel relatif à la région du Sahara et de défendre l'intégrité territoriale du Royaume contre les forces séparatistes qui ont un effet si néfaste sur l'unité du Maroc et sur la sécurité de la région dans son ensemble. Il convient aussi de louer les efforts plus larges que le Maroc fait pour accroître son influence dans la région et dans le monde, en particulier dans le cadre de sa politique de coopération Sud-Sud avec les pays de la région subsaharienne.

4. **M. Bunduku-Latha** (Observatoire de la médiation et de la gestion des conflits en Afrique),

notant que la Déclaration sur la décolonisation est le point de référence principal du droit à l'autodétermination, déclare que, aux trois formes d'autodétermination énoncées dans la résolution 1541 (XV) de l'Assemblée générale, la résolution 2625 (XXV) de l'Assemblée générale a ajouté une quatrième option, qui permet tout autre statut politique qu'un peuple choisit librement. Le droit à l'autodétermination est toutefois limité par le principe bien plus ancien de l'intégrité territoriale, que la Déclaration reconnaît aussi. En pratique, les référendums – qui ne sont pas mentionnés expressément dans les résolutions citées et qui peuvent provoquer des troubles publics – sont une manière inhabituelle d'exercer le droit à l'autodétermination, car ils ont servi dans seulement cinq cas de décolonisation. Les Nations Unies préfèrent les règlements politiques en tant que moyen reposant sur des compromis qui garantissent la cohésion sociale et la stabilité locale et régionale.

5. Dans le cas précis du Sahara occidental, le plan de règlement de 1990 des Nations Unies prévoyant la tenue d'un référendum sur l'autodétermination a fini par être considéré comme irréalisable. Le Conseil de sécurité a alors incité à maintes reprises les parties à négocier une solution politique acceptable pour tous, en particulier en raison du danger que le conflit permanent et la collusion croissante entre les groupes jihadistes et terroristes régionaux et les forces du Front populaire pour la libération de la Saguía el-Hamra et du Río de Oro (Front Polisario) représentent pour la stabilité régionale.

6. En 2007, le Maroc a proposé des négociations concernant l'autonomie de la région marocaine du Sahara. La proposition marocaine a rassemblé la communauté internationale parce qu'elle respecte les principes du droit international et les principes démocratiques, qu'elle va permettre aux habitants du Sahara de gérer eux-mêmes leurs affaires et qu'elle va mettre fin aux souffrances de ceux qui sont dans les camps de Tindouf. Le Maroc va conserver un contrôle central pour ce qui est de la défense, de la politique étrangère et des affaires religieuses. L'opposition à la proposition va seulement prolonger un conflit créé artificiellement pour servir des intérêts extérieurs étroits et empêcher l'établissement de l'Union du Maghreb arabe. Son organisation prie instamment les parties en cause dans le litige de se joindre au consensus international relatif à la proposition

marocaine d'autonomie, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité dans la région.

7. **M. Hayen**, parlant en sa qualité d'expert juridique du Pérou en matière d'affaires constitutionnelles, déclare qu'il a participé au Forum international sur la transition démocratique dans le monde arabe, à Rabat, en 2011, où il a conclu que la Constitution marocaine de 2011 peut être un point de référence des changements dans le monde arabe et de la paix en Afrique. Le préambule de la Constitution garantit la paix, la stabilité et la protection des droits de l'homme, y compris l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle garantit la liberté totale des syndicats, établit un multipartisme obligatoire pour éviter la mise en place d'un système à parti unique totalitaire, protège les libertés d'expression et de croyance et régleme des domaines qui incluent la liberté de fonder une famille et la liberté de presse.

8. Le Conseil de sécurité se réjouit, dans la résolution 2152 (2014), des mesures que le Maroc a prises pour renforcer les bureaux régionaux du Conseil national des droits de l'homme au Sahara, à Laâyoune et à Dakhla, et de son interaction constante avec divers organes des droits de l'homme des Nations Unies. Les autres mesures prises ont obtenu le soutien de la communauté internationale, ainsi que le démontre la récente élection du Maroc au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Le Maroc est partie aux conventions internationales, y compris les principaux instruments relatifs aux droits de l'homme, et un contrôle judiciaire indépendant de même qu'un contrôle constitutionnel efficace ont été mis en place. La transparence a été renforcée afin de lutter contre la corruption. Ainsi que l'ancien Secrétaire général Pérez de Cuéllar l'a préconisé dans ses mémoires, la seule solution satisfaisante de la question du Sahara occidental va consister à garantir un minimum d'autonomie pour la région. La région du Sahara est affligée par la violence et elle souffre des effets des changements climatiques qui rendent son indépendance complète inappropriée. Il serait possible de parvenir à un règlement équitable dans les limites du cadre des Nations Unies.

9. **M<sup>me</sup> Warburg** (Freedom for All) déclare que, depuis 39 ans, 65 000 réfugiés sont enfermés dans des conditions insalubres dans les camps de Tindouf et privés des libertés d'expression, de mouvement et de réunion. Son organisation demande la tenue du recensement, retardé depuis longtemps, des personnes

qui sont dans les camps en vue de déterminer leur nombre, leur composition et leurs besoins. L'Algérie et le Front Polisario doivent donner au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) un accès sans entrave aux camps et les réfugiés qui s'y trouvent devraient être autorisés à rejoindre leur famille au Maroc, en Mauritanie et ailleurs.

10. L'instabilité qui existe dans l'ensemble du Maghreb, au Sahel et dans l'Afrique au sud du Sahara menace la sécurité des réfugiés; des organismes d'aide ont été obligés de réorienter des fonds de l'aide humanitaire vers la protection de leur personnel et la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) a suspendu les patrouilles nocturnes à l'est de la berme marocaine. En janvier 2014, l'armée algérienne a tué deux jeunes réfugiés près de la frontière mauritanienne, ce qui a provoqué des grèves de la faim et des manifestations à Tindouf et, dans d'autres incidents, des opposants ou des reporters ont été battus, sont disparus ou ont été tués. Le manque de possibilités et la corruption et la brutalité du Front Polisario favorisent la radicalisation des jeunes réfugiés, ce qui les pousse à se joindre à des groupes terroristes et à des groupes qui se livrent à différents genres de trafics.

11. Le Maroc a institué des réformes des droits de l'homme, il se conforme aux procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et il a accordé un accès complet aux rapporteurs des Nations Unies, aux ONG et aux représentants qui effectuent des visites. À l'inverse, cinq ONG internationales des droits de l'homme, dont Amnesty International et Human Rights Watch, ont reproché à l'Algérie d'avoir refusé des visas à leurs experts et à ceux des Nations Unies.

12. L'Écosse, qui est historiquement un royaume indépendant, a indiqué la voie de l'avenir au XXI<sup>e</sup> siècle quand elle a rejeté l'indépendance par rapport au Royaume-Uni en faveur d'une délégation de pouvoirs et d'une autonomie accrues. Son organisation considère que la proposition marocaine d'autonomie du Sahara va être le choix des habitants quand ils vont déterminer leur avenir, ce qui va résoudre de façon durable le conflit sur le plan politique et apporter la prospérité et la stabilité au Maghreb.

13. **M<sup>me</sup> Ramos** (American Association of Jurists) déclare que la question du Sahara occidental est une question de décolonisation et que sa population a un droit inaliénable à l'autodétermination et à

l'indépendance, conformément à la Déclaration sur la décolonisation. Le Sahara occidental n'est pas simplement un territoire non autonome, car il est occupé depuis 1975, ce qui est une violation manifeste du droit international, et l'occupation a été consolidée par le mur militarisé qui divise le territoire. Le même colonialisme et le même refus de l'autodétermination ont poussé certains Sahraouis dans les camps de réfugiés de Tindouf, où ils subissent une situation terrible sur le plan des droits de l'homme tandis que le phosphate, les ressources halieutiques et d'autres ressources naturelles qui appartiennent au territoire sont exploités en vertu d'accords conclus entre le Maroc, d'autres États et des sociétés transnationales.

14. Son organisation soutient le plan de règlement de 1990 que le Maroc et le Front Polisario ont accepté et qui devrait être le cadre d'un référendum sur l'autodétermination, la transparence étant assurée par les Nations Unies. L'Espagne devrait, à titre de Puissance administrante *de jure*, contribuer au processus de décolonisation. Son organisation prie instamment les États de s'abstenir de piller les ressources naturelles du Sahara occidental; il incombe à la communauté internationale et à la Quatrième Commission de protéger les droits de l'homme et de promouvoir le droit international humanitaire au Sahara occidental et dans les camps de réfugiés. Les Nations Unies et le Secrétaire général devraient assumer leurs responsabilités pour sortir de l'impasse et assurer l'application des nombreuses résolutions sur l'autodétermination, qui sont le seul moyen de réaliser une décolonisation authentique et de garantir la paix et la sécurité dans la région. Elle espère que le Sahara occidental et le Maroc vont coexister pacifiquement à l'avenir et elle offre les vœux fraternels de Porto Rico à la population sahraouie.

15. **M<sup>me</sup> Bahajjoub** (Family Protection) déclare que les négociations relatives au conflit du Sahara occidental sont toujours dans une impasse, malgré la menace croissante du terrorisme en Afrique du Nord, la situation humanitaire désespérée dans les camps de Tindouf, les appels de la communauté internationale relatifs à un règlement politique et la reconnaissance du fait que la proposition d'autonomie du Maroc est sérieuse, réaliste et crédible. Les jeunes qui sont dans les camps de Tindouf sont des cibles de recrutement de choix des cellules terroristes; les camps ont été décrits comme des obstacles majeurs à la lutte contre le terrorisme dans la région et leur fermeture immédiate a

été demandée. Les Sahraouis qui ont fui les camps de Tindouf profitent maintenant des progrès accomplis au Sahara occidental administré par le Maroc et ils sont devenus des citoyens productifs. La désinformation concernant le nombre et l'origine des personnes qui sont dans les camps continue de circuler, malgré les multiples demandes des Nations Unies concernant un recensement de la population. La raison pour laquelle un référendum va être exigé alors que l'Organisation des Nations Unies elle-même le juge maintenant irréalisable et que, de manière constante, on ne tient pas compte de la demande de recensement d'un petit groupe de personnes enfermées dans une zone réglementée n'est pas claire.

16. Les réfugiés devraient obtenir des documents de voyage et ils devraient être autorisés à choisir l'endroit où ils vivent. Un responsable du Front Polisario qui en a critiqué les dirigeants et qui a parlé en faveur de la proposition marocaine d'autonomie a été expulsé et on lui a refusé l'accès à sa famille à Tindouf, alors que les Sahraouis qui vivent au Sahara occidental, y compris les militants qui soutiennent le Front Polisario, peuvent voyager à l'étranger, même s'ils critiquent le Maroc. Le Front Polisario représente seulement quelques-unes des nombreuses tribus sahraouies, mais ses représentants voyagent et réalisent de coûteuses campagnes mondiales de publicité. On devrait les obliger à faire preuve de transparence et à rendre des comptes.

17. Des rapports fiables provenant des camps de Tindouf font état d'esclavage, de l'emprisonnement de femmes pour adultère et d'une liberté de mouvement soumise à des restrictions. Une génération a déjà grandi dans les camps et une deuxième fait face au même sort. L'Algérie devrait fermer les camps et la communauté internationale devrait financer la réinstallation des réfugiés là où ils peuvent être autonomes et productifs en attendant que leur situation difficile soit réglée. L'initiative d'autonomie du Maroc, qui est la seule proposition sensée et viable, est aussi la seule solution pour les réfugiés qui sont dans les camps.

18. **M. Assor** (Surrey Three Faiths Forum) déclare que l'échec des autorités compétentes est à la source des souffrances de 90 000 détenus dans les camps de Tindouf. Ce sont des détenus, plutôt que des réfugiés, parce qu'ils sont en captivité et qu'ils sont privés de toute liberté de mouvement. S'ils sont autorisés à retourner dans leur foyer national au Maroc, ils vont

pouvoir jouir du même genre de vie que leurs pairs, qui peuvent travailler, voyager, étudier et manifester sans problème. Son organisation condamne catégoriquement l'utilisation de ces détenus comme otages à l'avantage de leurs geôliers et des personnes qui les parrainent, qui profitent, dans l'un et l'autre cas, de divers commerces illicites.

19. Son organisation a lutté contre l'extrémisme qui alimente des situations telles que celles qui existent dans les camps de Tindouf et juge répugnants le discours violent et la distanciation qui rendent les détenus brutalisés anonymes. Le silence des Nations Unies est dans ce contexte assourdissant. La communauté internationale est responsable de ce qu'elle n'a pas essayé d'arrêter. Les souffrances que le conflit engendre n'ont pas un caractère inévitable naturel qu'il faut accepter. Il est, en qualité de travailleur social, un défenseur de la vie et de la justice. Il implore la communauté internationale de ne pas abandonner ces détenus à la négligence, à de fausses valeurs et à l'indifférence et, parce que le Maroc est le lieu de leur destinée, de laisser ces personnes choisir.

20. **M. Domingues Rodrigues**, parlant en sa qualité d'avocat belge, déclare que le Secrétaire général a, dans son rapport sur la question du Sahara occidental (A/69/344), mentionné la situation préoccupante des droits de l'homme dans les camps de réfugiés de Tindouf. Les conditions humanitaires déplorables ont été aggravées par la détérioration des conditions sociales et économiques dans les camps, malgré une assistance financière considérable. Depuis 1993, l'Union européenne a donné pour plus de 200 millions d'euros d'assistance aux camps, mais rien n'indique vraiment que les conditions s'y sont améliorées. Un rapport d'enquête publié récemment par l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) a enfin révélé la raison : pendant de nombreuses années, les représentants du Front Polisario ont, en présentant des évaluations gonflées du nombre des réfugiés qui avaient besoin d'aide, détourné de façon systématique et frauduleuse une part massive de l'aide humanitaire qui leur était destinée et ils l'ont revendue pour s'enrichir. D'après l'OLAF, il n'y avait pas d'autorités locales susceptibles de pouvoir mettre fin à une pareille fraude qui existe depuis longtemps et l'Union européenne elle-même n'a pas pris de mesures parce qu'il n'y avait pas encore eu de recensement officiel des réfugiés présents dans les camps. Les

recommandations formulées dans le rapport de l'OLAF devraient être appliquées rapidement pour garantir que les fonds de l'Union européenne sont utilisés correctement : l'aide aux camps devrait dépendre de la libre circulation de représentants de l'Union européenne dans les camps, pour qu'ils puissent vérifier les stocks, contrôler la distribution et parler librement avec les bénéficiaires, et d'une surveillance efficace, par les entrepreneurs, de la quantité d'aide qui atteint les camps et de sa distribution réelle; enfin, les personnes coupables de la malversation ne devraient plus jouer de rôle dans la distribution de l'aide.

21. **M. Lakhrif** (député au Parlement marocain), parlant en sa qualité de Sahraoui et de représentant de Laâyoune, déclare qu'il a combattu aux côtés d'autres personnes pour la réintégration des provinces du sud au Maroc en 1975 et qu'il représente maintenant son peuple avec la légitimité que confèrent les urnes. Le litige régional relatif au Sahara a pris ces dernières semaines une nouvelle tournure en raison des soulèvements, menés par un mouvement de jeunes favorables au changement, survenus dans les camps de Tindouf. Les jeunes en question contestent le droit que les dirigeants du Front Polisario ont de les représenter; ils les accusent d'injustice, de corruption, de viol, de détournement systématique de l'aide internationale pour s'enrichir aux dépens de la population des camps qui souffre et de privation des droits. Le règlement du litige est crucial pour la paix et la stabilité dans la région et essentiel au développement économique et social des pays du Maghreb.

22. Le Front Polisario, qui n'est pas élu, n'a pas la légitimité voulue pour représenter le peuple sahraoui où que ce soit, pas plus que les pétitionnaires de l'Algérie qui se sont adressés à la Commission. Les Sahraouis du sud du Maroc sont représentés uniquement par leurs représentants démocratiques. Les Nations Unies, la communauté internationale et les représentants de la société civile doivent soutenir la rébellion des Sahraouis, qui sont dans les camps de Tindouf, contre l'injustice, l'exploitation et le traitement dictatorial qu'ils subissent depuis près de 40 ans. La population des camps aspire seulement à jouir des droits fondamentaux qui sont les siens et à pouvoir choisir par elle-même une solution pacifique qui va lui apporter un avenir plus stable. La proposition marocaine relative à une ample autonomie sous la souveraineté du Maroc est une solution sérieuse, réaliste et crédible.

23. **M. Essallami**, parlant en sa qualité de descendant de Sahraouis des provinces du sud du Maroc, attire l'attention de la Commission sur le meurtre d'un jeune cousin et de son ami, qui se livraient à des activités entièrement légales, sur lesquels l'armée algérienne a tiré et qu'elles a tués près de la frontière de la Mauritanie en prétextant faussement qu'il s'agissait de contrebandiers. Les auteurs de ce crime doivent être traduits en justice. Il est aussi courant pour le Front Polisario, qui agit sous les ordres des forces de sécurité algériennes, de terrifier les jeunes habitants des camps. Les meurtres ont entraîné un soulèvement à Tindouf : 40 jeunes ont entrepris une grève de la faim pour demander au HCR de mettre fin au blocus des camps par l'Algérie et de les libérer du contrôle corrompu et répressif du Front Polisario et des autorités algériennes. Les personnes qui ont pris part au soulèvement exigeaient la liberté d'expression, le droit de vivre comme elles l'entendent et le droit de rejeter la tutelle du Front Polisario. Le soulèvement de Tindouf a été le début d'une révolution visant l'émancipation de la population sahraouie à cet endroit.

24. Dans son pays, le Maroc, il jouit de la totalité des droits et des libertés que prévoit la Constitution. Il demande à la Commission d'aider à ouvrir les camps et d'aider leurs résidents à retourner à une vie normale partout où ils le désirent et il prie instamment la communauté internationale de pousser l'Algérie et le Front Polisario à appliquer des normes minimales de sécurité et à chercher une solution qui garantisse la dignité des résidents des camps, conformément au principe de l'autodétermination.

25. **M<sup>me</sup> Boussola** (Annahda des droits des femmes à Laâyoune) déclare qu'elle fait partie de la deuxième génération qui a grandi dans la région du Sahara depuis le retour de celle-ci sous le contrôle du Maroc il y a près de quatre décennies. Au Maroc, les femmes jouissent, grâce à des lois adoptées pour protéger leurs droits, d'un statut plus élevé dans la société, mais la situation de leurs sœurs dans les camps de Tindouf, où trois générations ont grandi dans des conditions très difficiles, les attriste. Les femmes et les filles sont particulièrement vulnérables à l'exploitation, aux traitements cruels et à une propagande trompeuse car elles sont privées de leurs droits et n'ont pas de voix sur la scène internationale. Les femmes et les filles sont exploitées systématiquement par les personnes qui dirigent les camps et sont victimes de violence sexuelle et de viol, mais elles ne disposent d'aucun moyen leur

permettant de signaler les violations. Les enfants sont retirés à leur mère à 6 ans et sont éloignés, prétendument pour aller à l'école, alors que le but véritable est de les recruter, de leur faire subir un lavage de cerveau et de leur apprendre à utiliser des armes.

26. Le plus grand scandale des camps de Tindouf est le silence des organisations qui profitent de fonds algériens et qui ferment en conséquence les yeux sur les violations qui visent les femmes et les enfants. Plusieurs organisations marocaines et étrangères qui refusent de fermer les yeux ont toutefois essayé de les exposer ou ont pris soin des victimes. Chacune des familles qui sont dans les camps de Tindouf a été touchée par la déportation, le viol ou l'emprisonnement dans le cadre d'une tragédie humaine que la communauté internationale n'a pas réussi à arrêter. Elle demande, à titre de défenseur des droits de l'homme et des femmes, à la Commission et à la communauté internationale et aux organismes juridiques, sanitaires et humanitaires des Nations Unies d'intervenir pour mettre fin au blocus imposé aux détenus dans les camps de Tindouf, pour sonner l'alarme concernant les violations qui visent les femmes et les enfants qui s'y trouvent et pour leur offrir une protection d'urgence.

27. **M. Tamek**, parlant en sa qualité de député au Parlement marocain, déclare qu'un échange d'information sérieux et coordonné est nécessaire aux niveaux régional et international pour lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale parce que, en Afrique du Nord, les groupes terroristes et criminels ont accès à des moyens technologiques avancés qui les avantagent souvent par rapport aux services de sécurité nationaux. L'Algérie rejette, pour des motifs qui lui sont propres, ce genre de coopération et elle cherche à empêcher le Maroc d'assister aux réunions régionales de coordination de la lutte contre le crime.

28. La plus grande partie de la frontière de l'Algérie n'est pas sûre. La seule exception est la frontière entre le Maroc et l'Algérie, où les autorités algériennes essaient de créer des problèmes en laissant des groupes criminels inonder le Maroc de drogues illicites et de produits de qualité inférieure. Même si le Gouvernement du Maroc suppose que les relations entre les deux pays vont tôt ou tard revenir à la normale, il déplore l'intransigeance qui a permis à des activités criminelles de ce genre de se poursuivre et demande que les responsables rendent des comptes. L'Algérie a, au cours des 40 dernières années, dépensé

plus de 250 milliards de dollars pour acheter des votes et influencer l'opinion publique et pour priver sa population de la richesse de son pays en vue d'arracher le Sahara au Maroc, que les dirigeants de l'Algérie, qui ont besoin d'un bouc émissaire, décrivent à leur population comme un ennemi. Au Sahara, sur son territoire, le Maroc mène ses affaires librement et il inclut des Sahraouis au Parlement et dans les conseils locaux et régionaux. La partie saharienne du Maroc prend elle-même ses décisions et elle est prête pour l'autodétermination, qui va être la solution au problème qui existe depuis longtemps.

29. **M<sup>me</sup> Daoudi**, parlant en sa qualité d'habitante de Laâyoune, dans les provinces sahraouies du Maroc, déclare qu'elle est, une fois de plus, consternée de voir que la majorité des pétitionnaires qui préconisent le séparatisme sont de nationalité algérienne et n'ont rien en commun avec la région du Sahara et que, de plus, les violations des droits de l'homme à Tindouf ou en Algérie même ne les préoccupent pas. Ses frères et ses sœurs séquestrés dans les camps de Tindouf sont mieux placés pour faire valoir leur point de vue.

30. Le Maroc a entrepris une réforme politique audacieuse bien avant le Printemps arabe. Les garanties relatives aux droits de l'homme et une bonne gouvernance ont été établies dans la Constitution de 2011 et des représentants de plusieurs organisations internationales des droits de l'homme, y compris des rapporteurs spéciaux et des groupes de travail des Nations Unies, ont eu l'autorisation de visiter les provinces sahraouies. En revanche, l'Algérie a été critiquée dans les Country Reports on Human Rights Practices (rapports de pays sur les pratiques touchant les droits de l'homme) de 2013 du Département d'État des États-Unis relativement à des violations des droits de l'homme contre ses propres citoyens et contre les demandeurs d'asile et les réfugiés, en particulier dans les camps de Tindouf, et relativement à son refus, de longue date, d'autoriser les Nations Unies et d'autres organisations internationales des droits de l'homme à visiter le pays, soulignant les refus répétés consécutifs à des demandes de quatre rapporteurs spéciaux différents des Nations Unies. De plus, cinq ONG internationales, incluant Amnesty International et le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme, ont souligné dans une déclaration conjointe, au moment de l'adhésion de l'Algérie au Conseil des droits de l'homme en 2014, que c'est le seul pays qui maintient une restriction générale concernant l'accès des

organisations des droits de l'homme à son territoire et elles l'ont priée instamment de mettre fin à la mascarade qui consiste à refuser tout examen de son dossier en matière de droits de l'homme. Pourtant, la semaine précédente à peine, l'Algérie a une fois de plus refusé l'accès au Rapporteur du Comité des droits de l'homme. Selon un proverbe maghrébin, il faut balayer le pas de sa porte avant de demander aux voisins d'en faire autant.

31. **M. Jensen**, parlant en sa qualité d'ancien Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental, déclare que les divergences inconciliables entre le Front Polisario et le Maroc, concernant la validité du recensement de 1974 que l'Espagne a fait au Sahara occidental en tant que base des décisions prises pour déterminer l'admissibilité des électeurs dans un référendum éventuel sur l'avenir du territoire, ont entravé les efforts des Nations Unies visant à lancer leur plan de règlement de 1990 qui prévoit un référendum et qu'elles ont aussi condamné le processus que la MINURSO a élaboré en 1994 pour déterminer les électeurs admissibles. Toutefois, la reconnaissance du besoin de parler, en 1994, a été un très grand progrès. Au cours des pourparlers de 1996 qu'il a lui-même arrangé entre les parties, les progrès concernant la prise en considération de l'autonomie régionale ont été contrecarrées par les circonstances. Quand, en 2004, James Baker a démissionné à titre d'Envoyé personnel du Secrétaire général, il a conclu qu'il n'y avait aucun avenir dans des plans de rechange tels que celui qu'il a lui-même proposé et la négociation représentait à ses yeux la voie de l'avenir, ainsi qu'en a aussi convenu son successeur, l'Envoyé personnel von Walsum.

32. Après que le Conseil de sécurité ait insisté sur une solution politique négociée, le Maroc a présenté, en 2007, un plan d'autonomie régionale que le Conseil a jugé sérieux et crédible. Le Constitution de 2011 du Maroc, qui compte de larges dispositions concernant les droits de l'homme et qui se donne pour but de lutter contre la corruption, et les mesures fermes de régionalisation que le Maroc a prises en renforçant le rôle des régions et en modifiant la répartition des pouvoirs entre elles et le Gouvernement central donnent un cadre de discussion de l'autonomie régionale.

33. Si l'on regarde vers l'avenir, il est clair que, pour que les négociations fonctionnent, elles doivent être réalistes mais assez souples, au début, pour que les

aspirations soient exprimées. Ce qui importe, c'est de parvenir à une solution honorable. Il n'est pas nécessaire de rappeler à la Commission, étant donné les menaces croissantes dans le nord-ouest de l'Afrique, à quel point il est important, pour la paix et le développement au Maghreb, de régler le litige au Sahara occidental. Après des années d'espoirs déçus, le temps des compromis est arrivé.

34. **M. Dkhil** (Commission de législation et des droits de l'homme à la Chambre des conseillers du Maroc) déclare qu'il désire poser une question simple : quelles sont les parties en cause dans le litige relatif au Sahara? L'Algérie prétend ne pas s'intéresser au Sahara marocain, mais ses structures étatiques et diplomatiques révèlent pourtant globalement une obsession à ce sujet. C'est l'Algérie qui parle du Sahara au niveau international – au Conseil des droits de l'homme, par exemple – tandis que le Front Polisario est totalement absent des forums internationaux. Si l'Algérie n'avait aucune prétention au Sahara marocain, son Président n'aurait pas parlé de la partition du Sahara occidental entre le Front Polisario et le Maroc en 2001 au cours d'une rencontre avec l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental de l'époque, signe que la question du Sahara présente pour l'Algérie un intérêt prioritaire. Le compte rendu subséquent de cette rencontre, dans le rapport du Secrétaire général (S/2002/178), a confirmé que l'Algérie et le Front Polisario sont prêts à des discussions ou à des négociations sur une division du territoire.

35. En réalité, la question du Sahara relève du Maroc et du peuple sahraoui, en particulier étant donné les effets négatifs de l'emprise de l'Algérie sur le Front Polisario. L'Algérie a essayé de perturber l'intégrité territoriale du Maroc et de contrecarrer tous les efforts faits pour régler le problème artificiel. Si on avait laissé le peuple sahraoui et ses frères qui sont dans les camps s'en occuper, le problème aurait été réglé il y a longtemps.

36. **M<sup>me</sup> Dlimi** (Coordination droits de l'homme de Dakhla) déclare qu'elle désire raconter son expérience de la vie dans les camps honteux de Tindouf, où les femmes sont torturées, violées et avilies par des membres du Front Polisario. Les problèmes auxquels les femmes font face sont particulièrement graves, car elles ne peuvent pas réclamer les droits et les libertés les plus fondamentaux. Elles sont victimes de sévices et de violences à caractère sexuel et sont obligées de se

marier et d'avoir des enfants. Même les veuves ne sont pas à l'abri des sévices sexuels lorsqu'elles vont chercher leurs rations alimentaires. Aucune des familles qui y sont n'a échappé aux enlèvements, à l'emprisonnement, à la torture et à la déportation auxquels se livrent les hommes de main du Front Polisario. Les femmes et les enfants sont victimes d'une exploitation et d'une propagande qui ont pour but de perpétuer le statu quo, pour permettre au Front Polisario de continuer à profiter du détournement de l'aide humanitaire internationale dont il est l'auteur.

37. Elle dénonce aussi, ainsi que ses compatriotes qui ont, comme elle-même, fui ces camps sans loi et isolés, les règles injustes imposées à la population civile des camps en général, qui est séquestrée et privée de ses droits dans des conditions qui ne cessent de se détériorer et qui violent les conventions internationales régissant les droits de l'homme et les droits des réfugiés.

38. Son organisation prie instamment les Nations Unies et la communauté internationale d'intervenir pour mettre fin aux souffrances des femmes détenues dans les camps de Tindouf en leur offrant, ainsi qu'à leurs enfants, la protection requise et le moyen de mener une vie empreinte de dignité et en garantissant en particulier leur liberté d'expression et de mouvement pour qu'elles puissent retourner de bon gré dans leur pays d'origine. Les organes responsables de la question de la violence sexiste et sexuelle devraient faire la lumière sur les crimes commis contre des femmes dans les camps de Tindouf et les ONG internationales devraient enquêter concernant tous les cas de sévices et de violations graves dont le Front Polisario est l'auteur.

39. **M<sup>me</sup> Laâroussi**, parlant en sa qualité de journaliste marocaine, déclare que la société civile joue un rôle majeur dans les communautés sahraouies au Maroc pour ce qui est d'établir la démocratie et de poser les fondations de la justice et de l'état de droit. La Constitution marocaine de 2011 a accru le rôle de la société civile au Maroc et a accordé un statut spécial aux organisations gouvernementales et non gouvernementales en faisant d'elles des outils indispensables à l'édification et à la défense d'une société moderne, démocratique et ouverte. Le Maroc est chanceux d'avoir un réseau élargi d'organisations de ce genre dans tout le pays. Les niveaux élevés de discipline et d'intégrité intellectuelle qui existent dans les ONG marocaines se font sentir dans les forums

nationaux et internationaux. Les ONG, en particulier dans les zones sahraouies, font chaque jour des sacrifices et elles jouent avec assurance un rôle vital pour ce qui est d'établir des pratiques démocratiques dans l'ensemble du pays et de susciter un sentiment de citoyenneté. L'accent qu'elles mettent sur des gains concrets en appui des citoyens de tous les horizons leur a gagné la confiance et le respect du public et elles sont reconnues comme représentatives de la population et comme une partie intégrante du processus de développement. Elle se dit fière de ces organisations et a confiance qu'elles vont guider le Maroc vers son avenir démocratique.

40. **M<sup>me</sup> Abhai**, parlant en sa qualité de journaliste marocaine, déclare que le Front Polisario a déclaré dans les camps de Tindouf un état d'urgence – toujours en vigueur au moment de son exposé – en réaction à ce qu'il a appelé une attaque ennemie venant du Maroc qui manipule, selon lui, ses pantins en vue de commettre des actes criminels. Ces prétendus pantins sont en fait des jeunes qui refusent de continuer à vivre dans des conditions effroyables dans les camps de Tindouf et qui se sont en conséquence rassemblés pour former le Mouvement des jeunes pour le changement (MJPC) afin de s'élever contre les pratiques corrompues et oppressives du Front Polisario et de ses alliés.

41. Le MJPC a diffusé des déclarations et des vidéoclips exposant ses objectifs à la télévision et sur Internet; ses membres travaillent toujours en secret et ils sont masqués parce que leur vie va être en danger si les services de renseignement omniprésents de l'Algérie et le Front Polisario les découvrent dans les camps. Le mouvement demande la démission de Mohamed Abdelaziz, qui dirige la prétendue République arabe sahraouie démocratique depuis près de 39 ans, et de ses copains qui s'échangent sans cesse les postes les plus élevés et qui communiquent avec les gens en fonction des affiliations tribales et personnelles. Il condamne en outre les conditions de vie dans les camps de Tindouf, qui sont abominables et qui se dégradent, et les violations systématiques des droits de l'homme que le Front Polisario y commet.

42. Le MJPC n'est pas seul à s'opposer à la tyrannie du Front Polisario et des services de renseignement de l'Algérie; beaucoup d'autres citoyens braves ont été arrêtés ou tués pour s'être élevés contre eux, alors que d'autres continuent de souffrir dans des centres de détention secrets. Il est étrange que même l'Envoyé

personnel du Secrétaire général ait refusé de rencontrer le MJPC, en dépit de multiples demandes. Comme les groupes terroristes sont nombreux dans la région du Sahel, il est facile de voir comment, s'ils sont constamment privés de toute possibilité d'exprimer leur opinion, les jeunes qui sont dans les camps peuvent être poussés à l'extrémisme. Les parties prenantes doivent toutes faire leur part pour éviter pareil résultat.

43. **M<sup>me</sup> Marketou** (Western Sahara Resource Watch) déclare que son organisation basée à Bruxelles a, au cours des années précédentes, attiré l'attention sur l'impact que l'exploitation des ressources halieutiques et des réserves de phosphate par le Maroc au Sahara occidental occupé a eu sur le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui et elle demande aux Nations Unies de surveiller la mise en valeur des ressources du territoire, ainsi qu'elles l'ont fait pendant l'occupation de la Namibie sous le régime de l'apartheid. Si le Maroc s'est enrichi en exploitant et en exportant ces ressources, ce prétendu développement économique de la région sert de prétexte à son annexion et à sa colonisation continues du Sahara occidental. Rappelant l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice (CIJ) de 1975 selon lequel le Maroc ne peut pas revendiquer le territoire du Sahara occidental, elle note que les Sahraouis – et non pas une population mixte de colons établis illégalement – étaient les seuls habitants originaux du Sahara occidental quand l'Espagne a accepté le principe de leur autodétermination.

44. Son organisation attire l'attention de la Commission sur l'exploration pétrolière considérable qui est sur le point d'être autorisée dans les eaux côtières du Sahara occidental occupé, en particulier les puits d'exploration qu'une société d'exploration pétrolière des États-Unis doit forer dans quelques semaines. Le peuple sahraoui a, par l'entremise de son gouvernement et d'organisations de la société civile et à titre individuel, déclaré publiquement et énergiquement qu'il s'oppose à toute production pétrolière sur son territoire, tant pour des raisons environnementales que parce qu'il craint qu'elle consolide l'occupation violente et illégale. Son organisation demande à la Commission, dans son rapport à l'Assemblée générale, de noter et de condamner l'exploration et la production pétrolières au Sahara occidental.

45. **M<sup>me</sup> Lenz** (Not Forgotten International), relatant une histoire provenant des camps sahraouis au sujet d'enfants qui y ont grandi dans une pauvreté extrême et qui peuvent seulement rêver de gâteries telles que le chocolat, déclare que ces enfants ont travaillé fort pour profiter d'occasions d'étudier en Algérie ou à Cuba et que, une fois adultes, ils sont revenus dans les camps aider leur peuple. Leur rêve de revenir dans un Sahara occidental libre est toutefois en train de s'évanouir et ils ne peuvent pas supporter de voir leurs propres enfants grandir, comme ils l'ont fait, en réfugiés défavorisés dans un désert aride, alors que leur propre terre luxuriante regorge de ressources. Le récent référendum sur l'indépendance tenu en Écosse a été un exemple d'une monarchie civilisée qui permet à sa population de voter librement concernant son avenir. Au contraire, le peuple sahraoui n'a pas eu cette possibilité, bien que l'Assemblée générale réaffirme année après année son droit de déterminer son avenir. Elle a été perturbée par la communication écrite de pétitionnaires marocains qui ont été payés et note que bien qu'il soit possible de déformer la vérité, il n'est pas possible de la changer.

46. Son organisation représente des centaines de citoyens américains qui, sans gain personnel, ont passé des années dans les camps avec le peuple sahraoui, qui subit depuis longtemps une injustice tragique et inutile. L'organisation implore la Commission de faire ce qui doit être fait, c'est-à-dire donner au peuple sahraoui le droit de déterminer son propre avenir. En restant dans les camps, les réfugiés ont déjà voté pour ceux qu'ils reconnaissent comme les dirigeants légitimes de leur patrie.

47. Elle désire honorer la mémoire de Hassana El Wali, un Sahraoui qui vient de mourir dans une prison marocaine, dans sa patrie, pour avoir révélé la situation de son peuple.

48. **M<sup>me</sup> Cervone** (Centrist Democratic Women International) déclare qu'elle a rencontré diverses personnes dont les droits fondamentaux ont été violés dans les camps sans loi de Tindouf. La violation est systématique : il n'y a maintenant pas une seule famille qui n'a pas vécu l'enlèvement, l'emprisonnement, la torture ou la déportation d'un de ses membres aux mains des voyous du Front Polisario. Elle dénonce les sévices et les violences à caractère sexuel que subissent de surcroît beaucoup de femmes dans les camps, à savoir les veuves, lorsqu'elles demandent leurs rations d'aide alimentaire, ou les jeunes femmes qui sont

obligées de se marier et d'avoir des enfants afin de gonfler le nombre des personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire internationale, qui est ensuite détournée pour enrichir les dirigeants du Front Polisario.

49. Comme les conditions se détériorent dans les camps, ce qui est une violation flagrante des droits établis de l'homme et des réfugiés, son organisation demande aux ONG internationales d'enquêter concernant les sévices graves et les violations dont les tortionnaires et les geôliers du Front Polisario sont les auteurs. Elle prie instamment les Nations Unies et la communauté internationale d'intervenir pour mettre fin au supplice des femmes qui sont coincées dans les camps de Tindouf en leur offrant, ainsi qu'à leurs enfants, la dignité et de meilleures conditions de vie, en veillant à ce qu'elles jouissent en particulier des libertés d'expression et de mouvement et en les autorisant à retourner de bon gré dans leur patrie. Les organismes qui s'occupent des questions relatives à l'égalité des sexes sont incités à révéler les sévices touchant les femmes dans les camps de Tindouf. L'Algérie, où les camps sont, et le HCR, qui est l'organe international chargé de protéger leurs habitants, sont également à blâmer pour le fait qu'ils négligent leurs responsabilités.

50. **M. Delestre** (Comité d'établissement régional SNCF de Normandie), notant que son organisation soutient la République arabe sahraouie démocratique depuis 2009, déclare qu'il est inacceptable que le Sahara occidental soit la dernière colonie en Afrique et également inacceptable que le Maroc recoure à des échappatoires et à des stratagèmes pour éviter de se conformer à des résolutions de l'Assemblée générale qui vont permettre au peuple sahraoui de choisir librement son avenir. L'organisation d'un référendum sur l'autodétermination est urgente et va servir les intérêts de la population du Sahara occidental et de celle du Maroc.

51. Son organisation demande justice pour le peuple sahraoui. Elle a envoyé des fournitures et des convois aux camps et a accueilli des enfants sahraouis. Sa propre visite des camps l'a convaincu que, en dépit de l'aide internationale, les jeunes n'ont pas d'avenir à cet endroit. À titre de syndicat, son organisation se rappelle avec inquiétude le fait que lorsque le contrôle de la mine de phosphate de Boucraâ est passé au Maroc en 1976, les contrats de plus de 700 travailleurs sahraouis ont été résiliés. Ils luttent sans cesse depuis

ce temps pour leurs droits, y compris leur droit à une pension, et ont, sans l'autorisation du Maroc, formé un syndicat sahraoui dont les membres sont exposés à des représailles pour avoir manifesté paisiblement.

52. La carte de l'Afrique de l'Ouest tracée unilatéralement par le Maroc n'est pas légitime. Tant que la paix n'aura pas rétablie entre les Sahraouis et les Marocains, son organisation va militer en faveur de la destruction de la berme minée que le Maroc a érigée. La Commission devrait utiliser toute son influence pour permettre aux Sahraouis de voter dans un référendum sur l'autodétermination.

53. **M. Salma** (Coordination 5 janvier des familles des victimes sahraouies dans les camps de Tindouf) déclare qu'il représente les familles de deux jeunes Sahraouis que l'armée algérienne a tués près de la frontière de la Mauritanie, le 5 janvier 2014, alors qu'ils voyageaient avec un groupe parti des camps de Tindouf pour visiter leur famille et acheter des marchandises. Ils semblent avoir été ciblés délibérément et, même si les familles des victimes ont refusé de réclamer les corps jusqu'à ce qu'une enquête indépendante sur les circonstances de leur mort ait eu lieu, ils ont été enterrés plus d'un mois plus tard sans processus judiciaire ni autopsie. Il n'y a pas, non plus, eu de réponse à une plainte de nature criminelle portée par la suite à la demande des familles auprès du Procureur général à Tindouf.

54. L'incident avait comme toile de fond un blocus resserré des camps par les autorités algériennes, qui ont limité davantage la liberté de mouvement en interdisant et en pénalisant toutes les activités commerciales entre les résidents des camps et la Mauritanie ou Tindouf. Les conditions de vie dans les camps ont empiré en conséquence des restrictions de ce genre touchant le commerce, ce qui oblige les jeunes à essayer de contourner le blocus par n'importe quel moyen afin de subvenir aux besoins de leur famille. C'est ce qui s'est passé dans le cas des deux jeunes qui ont été tués en janvier.

55. Son organisation prie instamment la Commission et les organisations internationales de demander aux autorités algériennes de lancer immédiatement une enquête sur l'incident du 5 janvier 2014, de poursuivre les responsables, de tenir les familles au courant de la progression de la procédure judiciaire et de cesser de recourir à l'intimidation pour les décourager de demander justice et de demander une compensation ou

de chercher à fuir les camps. Il juge criminelles les déclarations, faites à l'occasion de la réunion précédente de la Commission, par les pétitionnaires algériens qui prétendent parler au nom de son peuple.

56. **M<sup>me</sup> Kahn**, parlant en sa qualité de citoyenne américaine qui travaille dans les camps depuis 2009, lit une déclaration d'une amie sahraouie qui est née et qui vit dans un des camps de réfugiés de Tindouf, Kneita Bouddah Mohammed. Elle déclare qu'elle appartient à un peuple nomade traditionnel pacifique qui vit dans le désert du Sahara occidental depuis des siècles et qu'elle lutte pour arracher sa terre à l'occupation marocaine et pour libérer les personnes qui, comme elle, vivent enfermées dans les camps de réfugiés dans une misère et des privations absolues. Sa famille et son pays sont divisés par la plus grande berme militaire du monde, un mur de la honte qui est une plaie ouverte dans le cœur de son peuple. Le mur est un signe d'oppression et d'injustice et sa démolition devrait être la première étape de la justice et de la réparation.

57. Les femmes sahraouies sont le fondement de sa société et elles ont édifié les camps de réfugiés de leurs propres mains tandis que les hommes se battaient. Elles vont chercher l'eau, la nourriture et l'essence aux points de distribution de l'aide humanitaire pour nourrir leur peuple. Les femmes sahraouies ont édifié une république démocratique en exil afin de prendre soin de leur famille et de promouvoir la paix et l'avenir de leur pays. Elle lutte maintenant pour libérer la terre sahraouie par l'art, en travaillant avec des artistes du monde entier, et est allée à l'étranger faire connaître la situation dans les territoires occupés du Sahara occidental et dans les camps de réfugiés. Ses compatriotes sahraouis fondent en tant que peuple la lutte pour l'indépendance sur des stratégies pacifiques.

58. **M<sup>me</sup> Basinet**, parlant à titre personnel, déclare qu'il est humain de résoudre les problèmes de façon collective et de chercher à améliorer la vie des personnes qui nous entourent. Les souffrances du peuple sahraoui sont toutefois à peine remarquées et celui-ci ne peut pas se faire entendre. Malgré les vues divergentes sur la question de son autodétermination, toutes les parties s'entendent sur le fait que les choses doivent changer, en particulier pour ce qui est de lui offrir un niveau de vie humain élémentaire. Rien n'a été fait pour lui au cours des 10 années où elle s'est présentée devant la Commission. Les Nations Unies doivent trouver une manière de s'acquitter de leurs

responsabilités et de provoquer les changements nécessaires.

59. **M<sup>me</sup> Pfoestl**, parlant à titre personnel, déclare que l'autonomie territoriale est largement préconisée en tant que moyen de gérer la diversité nationale tout en satisfaisant les exigences de justice et de stabilité et en tant que meilleure manière de régler les conflits ethniques et de protéger l'identité ethnique. L'histoire a en fait démontré qu'une grande autodétermination interne peut prévenir une sécession et maintenir l'intégrité d'un État.

60. Dans le cas du Sahara occidental, le Maroc a, étant donné l'absence de progrès des négociations sur sa proposition de 2007 d'autonomie de ce qu'il considère comme ses provinces du sud, commencé à élaborer des plans de régionalisation, dont l'aboutissement est la Constitution de 2011, qui a mis en branle un processus de décentralisation déléguant un pouvoir effectif à des conseils régionaux, ce qui donne à toutes les régions l'autonomie, les capacités et les responsabilités nécessaires pour se développer et gérer leurs propres affaires tout en protégeant également leur identité culturelle et linguistique. Il s'agit de créer une unité nationale en accentuant la diversité régionale et la détermination. Pour le Sahara occidental, l'autonomie territoriale offre donc une solution réaliste et durable. L'autonomie est un instrument de bonne gouvernance pour l'État dans son ensemble plutôt que seulement pour le groupe dominant et elle vise par conséquent une coexistence pacifique et le respect des droits de l'homme. Vue sous cet angle, l'autonomie est un mécanisme qui accroît la démocratie, car c'est une question de partage des pouvoirs.

61. La stabilité régionale et le développement, de même que la sécurité et les intérêts de l'ensemble de la communauté internationale, font que la question du Sahara occidental ne devrait plus être un conflit oublié. La notion selon laquelle le programme de régionalisation que le Maroc propose puisse créer des occasions historiques menant à un règlement durable et réaliste du conflit jouit d'un soutien international croissant. En général, l'autonomie territoriale, fondée sur une bonne gouvernance, peut devenir un instrument permettant d'établir la démocratie au lieu de démanteler des États existants et de créer des entités artificielles où la pauvreté, l'instabilité, les violations des droits de l'homme et le terrorisme prédominent.

62. **M<sup>me</sup> Pantoja** (Centre d'études juridiques d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient) déclare qu'une autonomie de la population du Sahara occidental qui n'est pas soutenue et qui n'est pas accompagnée d'un développement économique peut mener à davantage de problèmes que d'avantages et qu'elle peut renforcer des groupes radicaux capables d'intervenir dans le monde entier. Elle désire pour cette raison souligner les efforts que le Maroc fait pour accroître le développement économique et social de ses provinces du sud et rendre le peuple sahraoui autonome.

63. Il existe, concernant le développement économique, des données officielles sur l'encouragement de l'entreprenariat par le Gouvernement. La liberté de faire des affaires est garantie dans les mêmes conditions que dans les autres provinces du Maroc et la croissance des taux de prêt dans les provinces du sud, entre 2006 et 2011, a été supérieure à la moyenne nationale. À la fin de novembre 2012, les dépôts en banque, au Sahara, avaient augmenté de 30 % par rapport à l'année précédente. La libre circulation des biens et des personnes est aussi garantie, contrairement à la situation rapportée dans les camps de Tindouf et aux incidents récents de séquestration dans les camps.

64. En ce qui concerne la création d'emplois, une grande société marocaine du domaine du phosphate est le plus grand employeur de la région du Sahara; elle recrute plus de la moitié de son personnel sur place. Des efforts fructueux ont été faits pour accroître le nombre de Sahraouis dans les postes de cadre supérieur; des sociétés locales, qui sont des sous-traitants, emploient d'autres Sahraouis et 1 300 jeunes de la région ont pris part à un programme de formation.

65. En ce qui concerne les droits de l'homme, le respect des principes de non-discrimination et d'égalité entre les hommes et les femmes est au même niveau que dans le reste du pays. Même si le taux d'emploi des femmes est beaucoup trop faible et inférieur à celui qui existe dans d'autres parties du monde, une tendance à la hausse générale du nombre des femmes dans la population active, dans les provinces sahraouies, est plus remarquable qu'au niveau national. L'éducation de base y est meilleure que dans le reste du pays, malgré les disparités entre les zones urbaines et rurales : l'accès de la totalité des enfants d'âge scolaire à l'enseignement primaire, y compris les filles, est indubitablement une des réalisations les plus prometteuses de la région du Sahara, où le taux

d'alphabétisation est supérieur à la moyenne nationale. Même s'il existe toujours des problèmes au Sahara occidental, le Maroc les repère et s'en occupe.

66. Du point de vue de la sécurité, l'Algérie et le Front Polisario doivent se conformer aux demandes du HCR, c'est-à-dire tenir un recensement de la collectivité sahraouie dans les camps de Tindouf et permettre à la communauté internationale de mieux comprendre la réalité de la vie quotidienne à cet endroit pour aider de manières qui correspondent aux besoins réels.

67. **M. Gookin** (Western Sahara Human Rights Watch) déclare que le Sahara occidental est la pierre angulaire de la crédibilité des Nations Unies. Depuis que l'Espagne a illégalement fui sa responsabilité de décoloniser le territoire, les Nations Unies ont une responsabilité reconnue envers la population du Sahara occidental. La solution aux conflits de décolonisation consiste à tenir un référendum sur l'autodétermination, ainsi que l'Assemblée générale l'a décidé et ainsi que la Cour internationale de Justice (CIJ) l'a confirmé. Le rapport de 2006 non publié du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) sur sa mission au Sahara occidental et dans les camps de réfugiés à Tindouf recommandait que le droit à l'autodétermination de la population du Sahara occidental soit concrétisé sans délai et il notait que, dans le cas de la population du Sahara occidental, la plupart des violations des droits de l'homme découlaient de la non-application de ce droit fondamental. D'ici à ce qu'un référendum soit organisé, l'Assemblée générale devrait, dans la résolution qui doit être adoptée au cours de la session actuelle, demander le plein respect des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels au Sahara occidental.

68. Les droits civils et politiques sont violés systématiquement dans le territoire. Le cas très récent du prisonnier politique Hassana El Wali, par exemple, qui vient de mourir en prison à cause de la privation délibérée de soins médicaux pour des problèmes de santé causés en partie par la torture, nécessite une enquête indépendante et une autopsie. Plus tôt, le Groupe de travail du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies sur la détention arbitraire a demandé la libération immédiate d'un autre prisonnier politique sahraoui et une enquête sur la torture qu'il a subie pendant qu'il était détenu. Un autre groupe de prisonniers politiques, qui ont été pris en 2010 durant

les manifestations à Gdim Izik et qui ont été jugés et reconnus coupables dans des simulacres de procès tenus devant des tribunaux militaires marocains – ce qui contrevient non seulement au droit international des droits civils mais aussi aux lois nationales ultérieures interdisant aux tribunaux militaires de juger des civils –, est néanmoins toujours emprisonné par le Maroc.

69. Les droits économiques sont aussi violés systématiquement. Le Maroc continue d'extraire du phosphate au Sahara occidental et il autorise des navires de l'Union européenne à pêcher dans ses eaux en vertu d'un accord sur la pêche, ce qui prive la population du territoire de son droit de prendre les décisions concernant l'exploitation de ses propres ressources et d'en profiter.

70. Les droits sociaux et culturels sont violés systématiquement dans la partie occupée du territoire. Le Maroc continue, par exemple, de détruire la totalité des aires de prière en plein air traditionnelles, ce qui oblige la population sahraouie à se tourner vers les chefs religieux et les lieux de culte marocains. La Commission doit soutenir et défendre la totalité des droits du peuple sahraoui et en faire la priorité dans la résolution qu'elle présente à l'Assemblée générale.

71. **M. Harrigan**, parlant en sa qualité d'expert du trafic international de stupéfiants et de la criminalité organisée, puisqu'il compte 35 années d'expérience dans la police britannique, déclare qu'il désire attirer l'attention sur le détournement criminel systématique de l'aide humanitaire destinée aux camps de réfugiés de Tindouf, en Algérie. Les enquêtes indiquent que les responsables des rackets sont les chefs du Front Polisario, soutenus par des fonctionnaires du Gouvernement algérien, mais le commerce illégal continue de prospérer.

72. Le Programme alimentaire mondial fournit environ 125 000 rations alimentaires générales par mois, mais les personnes qui vivent dans les camps continuent de vivre dans une pauvreté noire, sans services de base et sans accès à une alimentation ou à une eau potable convenables. Les représentants locaux corrompus en cause du Front Polisario et de l'Algérie contrôlent l'importation de produits alimentaires et non alimentaires essentiels au port d'entrée à Oran, ils les gardent dans des entrepôts non réguliers et ils retardent ou détournent la livraison légitime. La distribution de l'aide est de plus basée sur une évaluation gonflée du

nombre des réfugiés, qui est la clef de la fraude. L'aide excédentaire est détournée pour être vendue au marché noir et les organisateurs de la fraude encaissent les profits.

73. L'interdiction persistante de l'accès aux camps garantit qu'il ne peut pas y avoir d'évaluation indépendante du nombre réel de réfugiés. Il prie instamment le Conseil de sécurité de prendre des mesures urgentes pour autoriser un accès indépendant international en vue d'obtenir un nombre vérifiable, faire en sorte que toutes les allégations de violations des droits de l'homme puissent faire l'objet d'une enquête approfondie et amener les dirigeants locaux au plus haut niveau à rejeter totalement la corruption. Si on ne s'attaque pas de façon urgente à la question, elle va miner la stabilité de la région et va ensuite constituer une menace réelle pour la sécurité mondiale. Le trafic de stupéfiants et la corruption mènent à l'instabilité et au terrorisme; si la communauté internationale n'agit pas, la décapitation récente d'un journaliste français en Algérie ne va être que le commencement.

74. **M. Gil Garre** (Instituto de Seguridad Global, Espagne) déclare que l'impasse qui existe au Sahara occidental est en grande partie attribuable à une conduite irrégulière, à l'indolence et à un manque de réflexion à long terme aux Nations Unies. Le Front Polisario a établi une dictature cruelle, qui doit son existence aux Nations Unies et aux dirigeants de l'Algérie, et la communauté internationale en est donc complice. La situation, dans toute la région sahélo-saharienne, est complexe et très instable, en particulier en raison de la présence de groupes de criminalité transnationale organisée et de groupes de jihadistes qui se livrent au terrorisme. La Commission a dans le passé été avertie de liens connus que certains des groupes terroristes qui sont à l'œuvre dans la région ont établis avec des membres du Front Polisario et des personnes présentes dans les camps de Tindouf, qui sont maintenant armées et dangereuses. Récemment, un de ces groupes terroristes a transféré son allégeance à l'État islamique et il est concevable que, avec lui, ses alliés du Front Polisario utilisent leurs armes contre le Sahara occidental, ce qui serait une grave menace pour la sécurité mondiale. Des situations similaires au Mali, en Libye et en Syrie ont montré à quel point le terrorisme jihadiste peut être dangereux. Manifestement, une réaction adéquate est nécessaire.

75. Le Maroc a proposé une solution au conflit sahraoui, qui devrait avoir pris fin il y a longtemps, propre à garantir la stabilité, la sécurité et un avenir. Le Maroc a déjà, à l'intérieur de ses frontières, dans ses provinces sahraouies comme dans toutes ses autres régions, élaboré un régime avancé d'autonomie décentralisée. Le temps est venu pour les Nations Unies de prendre acte du fait que la proposition marocaine est sérieuse et réaliste et qu'elle va sauver l'Afrique du Nord de la menace très réelle de l'insécurité. Le Maroc fait partie des Nations Unies et il ne devrait pas être l'objet de prétentions fallacieuses qui cherchent à entretenir le conflit artificiel que le Front Polisario mène depuis quatre décennies.

76. **M. González Vega** (Observatorio Asturiano de Derechos Humanos para el Sáhara Occidental) déclare que l'échec de la décolonisation du Sahara occidental prive sa population de son droit à l'autodétermination, qui est clairement établi dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et dans la décision datant de 1975 de la CIJ sur la question.

77. La souveraineté permanente d'un peuple à l'égard de ses ressources naturelles, qui figure dans la résolution 1803 (XVII) de l'Assemblée générale, est le corollaire économique de ce droit à l'autodétermination et est une garantie du droit au développement. Ces deux droits du peuple sahraoui ont été violés de façon persistante. Le Maroc a exploité les ressources halieutiques, le phosphate, les ressources agricoles et les ressources en eau du Sahara occidental et il a conclu avec des sociétés étrangères des accords d'exploitation des gisements d'hydrocarbures de son plateau continental. Le Conseiller juridique des Nations Unies a, dans un avis consultatif concernant cette exploitation par le Maroc (S/2002/161), énoncé le principe selon lequel c'est seulement lorsque des activités d'exploitation de ressources sont réalisées au profit de la population d'un territoire non autonome, en son nom ou en collaboration avec ses représentants qu'elles sont jugées compatibles avec les obligations de la puissance administrante découlant de la Charte.

78. En 2014, l'Union européenne a conclu avec le Maroc un accord sur la pêche qui fait de façon flagrante abstraction des obligations en question découlant du droit international. On n'a pas tenu compte de l'opinion du peuple sahraoui, celui-ci ne profite pas des activités et ses ressources marines sont exploitées d'une manière non durable. L'accord viole aussi la charte fondatrice de l'Union européenne et les

résolutions des Nations Unies qu'il prétend soutenir et c'est encore plus grave à cause de la complicité de l'Espagne, qui est la Puissance administrante du Sahara occidental.

79. **M<sup>me</sup> Navarro** (Consejo General de la Abogacía Española) déclare que son organisation de juristes espagnols continue de surveiller les activités judiciaires dans le territoire et qu'elle peut confirmer que, au cours de la dernière année, le Maroc a violé régulièrement le droit international et les droits de différents Sahraouis. Il a, en sa qualité de Puissance occupante, fait abstraction de la Convention relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (quatrième Convention de Genève) en continuant à modifier la population du territoire, en concluant des accords avec des tiers pour exploiter les ressources naturelles du Sahara occidental, en déclarant coupables et en emprisonnant injustement des Sahraouis, en bloquant l'accès au territoire et en négligeant les besoins économiques, sociaux et culturels de la population sahraouie autochtone dans une forme d'apartheid. Le recours à des procès pour donner une apparence de légalité, de même que les détentions arbitraires, les disparitions forcées et la torture des opposants sahraouis, sont tous des constantes du traitement de la population autochtone du Sahara occidental par le Maroc.

80. Comme le Maroc n'a pas la souveraineté et la compétence nécessaires relativement à la population du Sahara occidental, les procès qu'il instruit contre des Sahraouis sont tous nuls et sans effet, ainsi que l'a noté une haute cour espagnole dans une décision datant de 2014. En ce qui concerne en outre la question du respect des formes régulières, les procès violent l'article 10 de la Déclaration universelle des droits de l'homme à cause de nombreux vices de forme, notamment le recours à des tribunaux militaires, l'absence d'impartialité judiciaire, le refus du droit de défense et de la présomption d'innocence, le recours à la torture pour obtenir des preuves et les représailles visant les avocats de la défense. Le Maroc instruit des procès politiques pour emprisonner des militants et des défenseurs des droits de l'homme actifs au Sahara occidental qui essaient d'agir de manière légitime au nom de la population du territoire occupé.

81. **M<sup>me</sup> Darias** (Asociación Canaria Juristas por la Paz y Derechos Humanos) déclare que son organisation désire informer la Commission de son observation concernant des événements à caractère juridique au

Sahara occidental et dénoncer l'impunité dont jouissent les autorités responsables de l'occupation illégale de ce territoire par le Maroc. Un jeune Sahraoui a été assassiné en 2011 dans les rues de Laâyoune par un policier marocain, mais les autorités n'ont pas accepté d'enquêter concernant le meurtre. Un groupe de Marocains a attaqué des jeunes Sahraouis après un match de football la même année; l'attaque a fait un mort et n'a jamais, non plus, fait l'objet d'une enquête. Le militant Hassana El Wali, qui est membre du Comité de Dakhla contre la torture, a été emprisonné injustement en 2012 pour avoir dénoncé cet incident; en prison, il a été torturé et on lui a refusé toute assistance médicale et il est mort récemment; il a été enterré en secret et il n'y a pas, non plus, eu d'enquête concernant son décès. Ces actions font toutes partie d'un effort systématique visant à effacer l'identité sahraouie. Son organisation de juristes dénonce les détentions arbitraires et la torture en question, les procès non autorisés qui ne respectent pas les formes régulières et la dispersion des détenus dans l'ensemble du Maroc. Elle dénonce en outre la suppression des droits économiques, sociaux et culturels, y compris la liberté d'expression, et l'invasion de la vie privée et des communications. Le Maroc continue d'appliquer une politique qui consiste à imposer des peines arbitraires aux Sahraouis, ainsi qu'il l'a fait il y a quelques semaines, quand la cour d'appel d'Agadir a porté les sentences d'un groupe de personnes de 1 an à 10 ans.

82. La communauté internationale est demeurée silencieuse et l'Espagne, qui est la Puissance administrante *de jure* du Sahara occidental, n'est pas intervenue au sein de la Commission au cours des 12 années précédentes pour protéger les droits de la population du territoire. L'approche que l'Espagne adopte est très différente de celle qu'elle a adoptée concernant le territoire de Gibraltar. Des mesures efficaces sont nécessaires pour garantir que le Maroc respecte la loi et le mandat de la MINURSO devrait être élargi de manière à inclure la protection des droits de l'homme dans la région.

83. **M. Calabuig** (Asociación Internacional de Juristas por el Sáhara Occidental) déclare que le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination a été reconnu en droit international et que la décision de la CIJ datant de 1975 a précisé qu'il n'y a aucun lien de souveraineté entre le Sahara occidental et le Maroc. L'occupation illégale du territoire par le Maroc en 1975

a été condamnée à plus d'une reprise dans des résolutions de l'Assemblée générale; l'occupation n'est pas non plus reconnue par les tribunaux de l'ancienne puissance coloniale, l'Espagne, qui a décidé en 2014 qu'elle demeure la Puissance administrante *de jure* du territoire.

84. Le fait que le Sahara occidental n'a pas réussi à se débarrasser de l'occupation militaire et à concrétiser son droit à l'autodétermination qui est reporté depuis longtemps a eu pour effet d'ancrer le désespoir dans sa population. Ce n'est pas le temps d'être neutre, car la situation est explosive. Les Nations Unies doivent revenir à leur tâche qui consiste à rechercher une solution politique juste, durable et acceptable pour tous, sans toutefois adopter le point de vue selon lequel les deux parties – une puissance occupante et un territoire occupé – sont sur un pied d'égalité. Ce point de vue accorderait injustement au Maroc des droits sur un territoire qui ne lui a jamais appartenu et qui ne lui appartient pas. Les Nations Unies devraient obliger le Maroc à se conformer au droit international, au besoin en intervenant conformément au Chapitre VII de la Charte.

85. **M. Braham**, parlant en sa qualité d'observateur britannique des événements au Sahara occidental et dans la région, déclare que le conflit est devenu une grave menace pour la sécurité de l'Afrique du Nord et du Sahel. Il existe des rapports fiables selon lesquels les camps de Tindouf, que le Front Polisario contrôle, sont un terrain fertile pour le recrutement jihadiste de jeunes Sahraouis, qui ne font plus du tout confiance à leurs dirigeants. La poussée d'activité criminelle à Tindouf en fait aussi un refuge potentiel pour des jihadistes que les opérations de sécurité chassent du nord du Mali. Certains signes indiquent qu'Al-Qaïda au Maghreb islamique a infiltré les camps de réfugiés au moment même où Al-Qaïda, qui déplace son centre d'activité de l'Asie en Afrique, crée un arc d'instabilité dans l'ensemble du Sahel. L'attaque récente d'une raffinerie de pétrole en Algérie, le terrorisme au Mali et en Mauritanie et la décapitation récente d'un journaliste français en Algérie sont des signes de la croissance de l'extrémisme musulman en Afrique du Nord. Le Maghreb a de l'importance et il a un impact mondial.

86. Les Nations Unies doivent agir pour régler les problèmes urgents dans les camps de Tindouf. Le Maroc collabore avec la communauté internationale pour assurer la sécurité, mais l'Algérie voisine ne le

fait pas. L'Algérie a le devoir de laisser des observateurs entrer dans les camps de Tindouf pour évaluer les niveaux de danger. Le besoin de transparence n'a jamais été aussi grand.

87. **M. Ahmed** (Saharawi Students in North America) déclare qu'il est né et qu'il a été élevé dans un des endroits les plus inhospitaliers et les plus insalubres du monde, les camps de réfugiés de Tindouf, et les Nations Unies n'ont rien fait pour en améliorer les conditions. Au Sahara occidental occupé proprement dit, la liberté, les ressources et la dignité de la population ont été éliminées par la force et la population vit sous la loi de la jungle. C'est ce qu'elle vit chaque jour, mais elle continue tout de même de croire à la paix, à la légitimité et à la force du droit international ainsi qu'à l'éventuel retour des réfugiés dans leur patrie.

88. Dans le territoire occupé, les droits de l'homme continuent d'être violés et des prisonniers politiques meurent prématurément dans des conditions cruelles. De plus, même si les Nations Unies ont déclaré qu'une exploration et une exploitation des ressources naturelles du Sahara occidental qui font abstraction des intérêts et des souhaits de sa population contreviennent au droit international, des sociétés étrangères exploitent sans cesse illégalement les ressources de sa patrie, dont la survie de sa population dépend. Il se demande combien de temps le peuple sahraoui va devoir attendre une solution.

*La séance est levée à 18 heures.*